

II

*L'Ambassadeur de Corée au Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures du Canada*

(Traduction)

Ottawa, le 13 décembre 1978

Excellence:

J'ai l'honneur de me référer à votre Note FLA-1594 du 13 décembre 1978 qui se lit comme suit:

(Voir la Note canadienne FLA-1594 du 13 décembre 1978)

J'ai en outre l'honneur d'informer Votre Excellence que les conditions énoncées dans votre Note reproduite ci-dessus agrément au Gouvernement de la République de Corée et de confirmer que la présente Note ainsi que la Note de Votre Excellence et le calendrier annexé constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1979 et le demeurera pendant trois années civiles, soit jusqu'au 31 décembre 1981.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances de ma très haute considération.

BYUNG KI HAN
Ambassadeur

L'honorable Donald C. Jamieson, C.P., P.M.,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Ottawa